



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

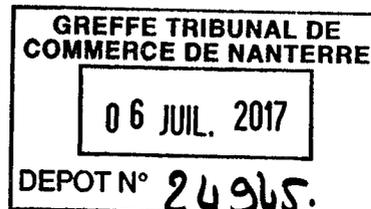
Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2017 sous le numéro de dépôt 24945

A d n P a r i s

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

109, rue de Courcelles - 75017 PARIS

4, rue du Bulloz - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX



groupe (astek)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2016)



g r o u p e (a s t e k)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 492.000 €uros

Siège social : Les Patios - Bâtiment D - 77 - 81 ter, rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE

489 800 805 RCS NANTERRE

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

(exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux actionnaires.

En notre qualité de commissaire aux comptes de (groupe) astek et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de celle-ci dont les comptes font l'objet de l'audit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 15 mai 2017.

Pour Adn Paris,
Société de Commissaires aux Comptes :



Philippe SIXDENIER,
Mandataire social

1. ETATS FINANCIERS

1.1 Bilan Consolidé (K€)

	2016.12	2015.12
Immobilisations incorporelles	23	813
Ecart d'acquisition	42 031	42 031
Immobilisations corporelles	1 324	952
Autres actifs financiers	1 585	2 078
Impôts différés	1 095	751
Autres actifs long terme	1	
Actifs non-courants	46 059	46 626
Clients et autres débiteurs	80 047	56 168
Créances d'impôt	10 873	18 103
Autres actifs courants	1 018	178
VMP et autres placements	595	
Disponibilités	6 109	5 717
Actifs courants	81 374	80 166
Total Actif	127 433	126 792
	2016.12	2015.12
Capital	492	500
Autres réserves	368	36
Résultats accumulés	28 219	20 879
Total Capitaux propres, part du groupe	28 343	21 414
Intérêts minoritaires	-44	354
Total Intérêts minoritaires	-44	354
Total des capitaux propres	28 299	21 768
Engagements envers le personnel	1 493	726
Autres provisions	29 068	26 985
Impôts différés		
Total Passifs non courants	30 561	27 710
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	2 083	2 270
Fournisseurs et autres créditeurs	63 697	74 671
Dettes d'impôt		99
Autres passifs courants	62	274
Total Passifs courants	68 573	77 314
Total des passifs	99 134	105 024
Total Passif	127 433	126 792

1.2 Compte de résultat consolidé (K€)

	2016.12	2015.12
Chiffre d'affaires	170 167	155 932
Autres produits de l'activité	159	464
Achats consommés	-384	-496
Charges externes	-32 517	-23 948
Charges de personnel	-121 134	-118 607
Impôts et taxes	-4 952	-5 417
Dotation aux amortissements	-180	-145
Dotation aux dépréciations et provisions	-2 849	-3 186
Autres produits et charges d'exploitation	3 177	5 429
Résultat opérationnel courant	11 486	10 026
Autres produits et charges opérationnels	-2 690	-3 211
Résultat opérationnel	8 795	6 815
Coût de l'endettement financier brut	-37	-154
Coût de l'endettement financier net	-37	-154
Autres produits et charges financiers	397	-104
Résultat avant impôt	9 156	6 558
Impôts sur les bénéfices	-459	-752
Résultat après impôt	8 697	5 806
Résultat net total	8 697	5 806
Part du groupe	8 742	5 907
Part des minoritaires	45	-102

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	2016.12	2015.12
Résultat net total consolidé	8 697	5 806
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	2 212	3 172
Elim. des profits / pertes sur actualisation		
Elim. variation de juste valeur au résultat		
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	24	
Elim. des produits de dividendes		
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 933	8 978
Elim. de la charge (produit) d'impôt	459	
Elim. du coût de l'endettement financier net	37	-257
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	11 429	8 721
Incidence de la variation des créances clients	-7 466	
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	-9 366	-8 448
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		
Impôts payés	6 585	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 181	273
Incidence des variations de périmètre		-3 396
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-242	-987
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	489	-551
Subventions d'investissement reçues		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Cession d'actifs financiers		
Dividendes reçus		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	247	-4 934
Augmentation de capital		
Emission d'emprunts	102	167
Remboursement d'emprunts	-273	
Intérêts financiers nets versés		257
Dividendes payés aux minoritaires	-437	
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-608	424
Incidence de la variation des taux de change	14	
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de la trésorerie	834	-4 237
Trésorerie d'ouverture	5 191	9 430
Trésorerie de clôture	6 025	5 191
Trésorerie Active	6 709	5 717
VMP	600	
Disponibilité	6 109	5 717
Trésorerie Passive - CBC	684	526
Trésorerie Nette	6 025	5 191

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

1.4 Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves et reports à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres part du	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation 2014.12	500	-	10 302	4 573	15 274	293	15 567
Opération sur le capital							-
Affectation du résultat N-1			4 573	- 4 573		101	101
Distribution de dividendes							-
Incidence variation de périmètre							-
Résultat net de l'exercice				5 805	5 907	- 102	5 805
Autres retraitements			587		232	62	294
Situation 2015.12	500	-	15 462	5 805	21 413	354	21 767
Opération sur le capital (*)	- 8		- 408		- 415		- 415
Affectation du résultat N-1			5 805	- 5 805			-
Distribution de dividendes						- 432	- 432
Incidence variation de périmètre							-
Résultat net de l'exercice				8 697	8 652	45	8 697
Annulation FDC			- 500		- 500		- 500
Changement de méthode Provision Retraites			- 544		- 543	- 1	- 544
Ecart de conversion			- 275		- 277	2	- 275
Autres retraitements					13	- 11	2
Situation 2016.12	492	-	19 540	8 697	28 343	- 43	28 300

(*) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 janvier 2016, il a été décidé la réduction du capital de la Société d'un montant maximum de 8.000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 8.000 actions de 1 €uro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 500.000 actions composant le capital social. Après réduction, le capital de la Société a été ramené de 500.000 euros à 492.000 €uros.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITE DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION

2.1 Faits marquants de l'exercice

Les filiales Arrow Financial Consulting France, Astek Finance, Astek Global Finance, Astek Assurance et Astek Sud Est ont fait l'objet de transmission universelle de patrimoine au profit de la société (groupe) Astek au 30 juin 2016 avec un effet rétroactif fiscal au 1er janvier 2016.

2.2 La société

Les états financiers consolidés ci-joint présentent les opérations de la société (groupe) Astek et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Son siège social est situé à Boulogne-Billancourt.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués et enregistrés à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans les perspectives d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.3 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2015 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standard Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2016 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2015, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Ces amendements sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points :
 - ⊗ l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension ;
 - ⊗ l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.
- **Amendements à IAS 16 -Immobilisations corporelles- et à IAS 38 -Immobilisations incorporelles : «Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».** IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.
- **Amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».** Ces amendements viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
- **Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS applicables à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2016 - 4 normes sont amendées :**
 - ⊗ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : modification dans les modalités de cession envisagées ;
 - ⊗ IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : i) contrats de services et ii) applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intermédiaires condensés ;
 - ⊗ IAS 19 « Avantages du personnel » : taux d'actualisation – profondeur du marché ;
 - ⊗ IAS 34 « Information financière intermédiaire » : précision sur la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

Le Groupe ASTEK applique ces diverses normes et amélioration de normes. Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016. Ces textes sont les suivants :

- **Amendements à IAS 7 « Etats des flux de trésorerie ».** Les amendements introduisent des paragraphes supplémentaires à la norme. Il est ainsi posé comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

- **Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d’actifs d’impôt différé au titre de pertes latentes ».** Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d’impôt différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.
- **IFRS 15, Amendement et clarification, applicable à compter du 1er janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l’entité s’attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d’application pour les transactions qui n’étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d’application pour les contrats à éléments multiples.
- **IFRS 9 « Instruments financiers »** (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1er janvier 2018. La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ⊗ une approche logique et unique pour la classification et l’évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ⊗ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ⊗ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L’objectif global est d’améliorer l’information des investisseurs.

- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d’actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L’objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d’IFRS 10 et d’IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l’apport d’actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu’un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d’IFRS 3 (qu’il s’agisse d’une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d’IFRS 3, y compris lorsqu’il s’agit d’une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l’investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l’entreprise associée ou la coentreprise.
- **Report de la date d’entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.**
- **Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».** Ces amendements fournissent des règles de comptabilisation concernant :
 - ⊗ Les effets des conditions d’acquisition des droits sur l’évaluation d’un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie
 - ⊗ Les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale
 - ⊗ Une modification des conditions d’un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres.

- **IFRS 16 « Contrats de location ».** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement. Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ASTEK.

2.4 Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Dans le cas de sociétés, sous influence notable (en règle générale une détention inférieure à la moitié des droits de vote) la méthode de mise en équivalence est retenue.

Au 31 décembre 2016, les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

(Groupe) Astek détient plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les états financiers couvrent une période 12 mois.

La société (groupe) Astek ainsi que ses filiales clôturent leur exercice social le 31 décembre.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de l'arrêté. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vue des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill qui font au minimum annuellement l'objet d'un test de perte de valeur ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats et des coûts associés liés aux contrats à long terme dont les volumes de production sont fondés sur des hypothèses opérationnelles,
- La reconnaissance d'impôts différés actifs,
- Les tests de valeurs les provisions courantes et non courantes et des engagements de retraite.

Le Groupe a pris en considération l'environnement de crise économique et financière dans ses estimations notamment pour l'élaboration de ses business plans et dans les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

Regroupement d'entreprise et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 révisée.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée (complément de prix inclus), mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, majorée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur a le choix d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur (écart d'acquisition complet) soit pour la quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette juste valeur constitue la valeur d'entrée des actifs et passifs acquis, qui sont ensuite évalués conformément aux différentes normes auxquelles ils se rattachent.

Le goodwill est déterminé par différence entre le coût d'acquisition tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat.

Les compléments de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout ajustement de ces compléments de prix postérieurement à l'acquisition est comptabilisé en résultat de période, sauf s'il intervient pendant le délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) et qu'il résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise du contrôle. Dans ce cas, l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (immobilisations incorporelles acquises auprès d'un tiers) ou de production (immobilisations générales en interne) selon la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche appliquée supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation les critères suivants sont remplis:

-  démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
-  son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre,
-  sa capacité à l'utiliser ou la vendre,
-  la manière dont l'actif générera des avantages économiques futurs ainsi que le chiffrage de ces avantages économiques futurs,
-  la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
-  sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les coûts de la main d'oeuvre directe et les frais de sous-traitance. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles. Elles sont amorties sur la durée probable d'utilisation.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

* **Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, soit 1 à 3 ans.

● **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, en tenant compte des conditions prévues par la norme IAS16, à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Comme le prévoit la norme IAS 16, chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément (amortissement par composants). L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

Agencements et aménagements	3 à 10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage industriel	3 ans
Matériel bureautique et informatique	3 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

● **Contrats de location-financement**

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Les contrats de location sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location du bien loué, en immobilisation à l'actif contre une dette au passif. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. Pour chaque période comptable, le contrat donne lieu à une charge d'amortissement de l'actif amortissable et à une charge financière.

🔍 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les immobilisations incorporelles non mises en service à la date d'arrêt.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill, puis à la réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité, et reconnue en résultat opérationnel.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise.

🔍 Actifs financiers

Les placements et autres dépôts et cautionnements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Les participations dans les sociétés non consolidées sont analysées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en l'absence de marché actif ne permettant pas de déterminer leur juste valeur de façon fiable. En cas de baisse significative ou durable de leur valeur d'utilité une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

🔍 Créances clients et autres créances courantes

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La valeur nominale d'origine des créances est diminuée le cas échéant du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale des créances.

Les créances échues font l'objet des dépréciations suivantes :

- 🔍 Les créances de plus de douze mois ou en statut contentieux sont provisionnées à 100%.
- 🔍 Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 60%.
- 🔍 Les créances échues depuis plus de 3 mois sont provisionnées à 30%.

④ Trésorerie et équivalents

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

④ Opérations en devises – méthodes de conversion

* Transactions libellées en devises étrangères :

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

* États financiers libellés en devises :

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

④ Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

* résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;

* résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites.

④ Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans le cas des dettes d'exploitation, elles ont des échéances inférieures à un an à l'origine, leur valeur nominale constitue donc une bonne approximation de ces dettes.

➤ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

➤ Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme relevant de la norme IAS 20 Subventions publiques. La part du crédit impôt recherche, affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles, est comptabilisée en diminution de cet actif.

Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en autres produits d'exploitation.

➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulé en contrepartie des services rendus, selon la méthode des unités de crédit projetées. Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite. Les indemnités de départ en retraite sont directement liées à l'application de la convention collective.

Elles concernent les indemnités à verser en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan.

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2016 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,71%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 67 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Fait générateur du chiffre d'affaires

• **Ventes de marchandises**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

• **Prestations de services**

Les résultats sur prestations d'assistance technique sont appréhendés au rythme de la réalisation des travaux. Les prestations facturées mais non encore réalisées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Le revenu des contrats au forfait dont l'exécution est effectuée sur plusieurs exercices est évalué à la clôture selon la méthode de l'avancement, sous déduction des éventuelles pertes à terminaison et comptabilisé en factures à établir.

• **Commissions**

Les ventes réalisées à travers un mandat de facturation donnent lieu à un chiffre d'affaires équivalent à la marge brute générée.

Autres produits et charges opérationnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La présentation de ces éléments est effectuée selon la recommandation 2013-03 de l'ANC

⊗ Contrat d'affacturage

La cession des créances commerciales, dans le cadre du contrat d'affacturage doit être analysée par référence à la norme IAS 39 qui prescrit une analyse en substance du contrat en fonction de trois critères principaux de déconsolidation des actifs financiers, applicables notamment aux cessions de créances, à savoir :

- ⊗ l'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- ⊗ le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ;
- ⊗ la perte du contrôle de l'actif.

Le Groupe ne remplit pas ces critères l'obligeant à présenter dans ces comptes la mobilisation de créances qui se traduit par :

- ⊗ L'enregistrement de la créance cédée dans un compte courant, la contrepartie est en compte de dettes.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

➤ Présentation de la maison mère

(groupe) Astek est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son capital social est de 492.000€, composé de 492.000 actions à 1€ de nominal.

➤ Identité des sociétés du groupe et détention

Unités	2016.12			2015.12		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
Astek International	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Projets et Offres	100,00 %	100,00 %	IG	99,87 %	99,87 %	IG
Arrow Financial Consulting		-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
Astek SA	99,92 %	99,92 %	IG	99,92 %	99,92 %	IG
Astek Technology Australia PTY LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Belgique	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek CRM		-	NI		-	NI
Astek Finance		-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Global Finance		-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Mauricius	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Middle East IT	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Polska	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Quebec	80,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Shanghai Information Technology	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Singapore Innovation Technologie PTE LTD	100,00 %	100,00 %	IG		-	NI
Astek Assurance		-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Suisse	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Services LTD	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek US INC	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CATEP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Groupe Astek	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Astek Industrie	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
SEMANTYS	85,00 %	85,00 %	IG	85,00 %	85,00 %	IG
Astek Sud Est		-	NI	100,00 %	100,00 %	IG
Via Consultant Informatique	60,00 %	60,00 %	IG	60,00 %	60,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1 Ecart d'acquisition (K€)

	2015.12	Entrées de périètre	Sorties de périètre	Autres variations de périètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	2016.12
Ecart d'acquisition	47 787							47 787
Am/dép. écarts d'acquisition	-5 756							-5 756
Total Valeur Nette	42 031							42 031

GOODWILL	Date d'achat ou d'apport	Date d'effet	2016.12			2016.15
			Brut	Provision	Net	Net
ASTEK SUD EST (EX OPTALAN)	16-juin-06	30-juin-06	14 577		14 577	14 577
ASTEK FINANCES	27-mars-06	30-juin-06	2 262	-	2 262	2 262
ASTEK SA (EX RESOCEANE)	5-avr.-06	1-avr.-06	461		461	461
ASTEK SA			9 249		9 249	9 249
ASTEK INDUSTRIES (EX INCKA)		30-juin-06	5 636	1 438	4 198	4 198
ALLIGRA			4 067	4 067	-	-
CATEP	15-janv.-07	15-janv.-07	5 003	205	4 798	4 798
SEMANTYS	31-mars-07	31-mars-07	909		909	909
ASTEK SERVICIOS	30-juin-06	30-juin-06	46	46	-	-
ARROW FINANCIAL CONSULTING France	17-déc.-15	17-déc.-15	4 109		4 109	4 109
ASTEK MAURITIUS	30-juin-06	30-juin-06	72		72	72
VIA CONSULTANTS	15-oct.-15	15-oct.-15	1 396		1 396	1 396
TOTAL			47 787	5 756	42 031	42 031

Il est précisé que :

- ⊗ les goodwill de sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés en normes IFRS avec en particulier la comptabilisation à la juste valeur selon la norme IFRS 3 de tous les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des sociétés entrant dans le périmètre.
- ⊗ les goodwill concernant la société ASTEK et ses filiales générés avant le 31/12/05 ont été évalués sur la base des capitaux propres consolidés de ce sous-groupe à cette date. C'est cette même valeur qui a été retenue comme valeur d'apport lors de la création de (GROUPE) ASTEK.
- ⊗ Le goodwill concernant Astek Industries (ex Incka et Axlog) est valorisé selon un prix de vente dans le cadre d'une cession non aboutie auprès d'une autre filiale. L'application de cette approche avait entraîné un complément de provisions de 1 438k€.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation reposant sur une combinaison des méthodes suivantes :

- Evaluation par les cash-flows actualisés des sociétés, les principaux paramètres étant :
Prévision sur 5 ans puis projection à l'infini
Taux d'actualisation avant impôt médian à 10%
Taux de croissance avant impôt à l'infini médian à 1,5%
- Accompagnés d'une vérification de la cohérence :
Du poids relatif de la valeur terminale
Calcul de sensibilité effectué

4.2 Immobilisations incorporelles (K€)

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	2015.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2016.12
Logiciels	1 693	34	-1 524						204
Fonds commercial	811						-500	-311	12
Autres immobilisations incorporelles	154		-142						12
Immobilisations incorporelles	2 658	34	-1 666				-500	-311	218
Amt/Dép. logiciels	-1 691		1 524	-14					-181
Amt/Dép. fonds commercial									-12
Amt/Dép. autres immos incorp.	-154		142						-12
Amt/dép. immobilisations incorporelles	-1 845		1 666	-14					-183
Total valeur nette	813	34		-14			-500	-311	23

4.3 Immobilisations corporelles (K€)

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

	2015.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2016.12
Constructions	56				24		311		391
Installations tech, matériel & outillage	2 007	69	-1 542				4		538
Matériel de bureau	953	96	-639		12		8		430
Matériel de transport	51		-20		2				32
Matériel informatique	2 708	36	-2 158		23		13		621
Immobilisations corporelles en cours		5							5
Autres immobilisations corporelles	630	1			-2		-25		603
Immobilisations corporelles	6 404	208	-4 360		58		311		2 621
Amt/Dép. Matériel de bureau	-882		638	-33	-10		-8		-284
Amt/Dép. Matériel transport	-47		20	-3	-2				-32
Amt/Dép. Matériel informatique	-2 637		2 153	-34	-19		-10		-547
Amt/Dép. constructions	-56			-15	-4				-78
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-1 796		1 539	-78			-5		-340
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-32				2		22		-8
Amt/dép. immobilisations corporelles	-5 451		4 351	-164	-33				-1 297
Total valeur nette	953	208	-9	-164	26		311		1 324

4.4 Immobilisations financières (K€)

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobilière.

	2015.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2016.12
Titres de participation	255		-16						239
Créances rattachées à des part. - courant	4								4
Titres immobilisés (AFS - non courant)	17								5
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 041	151	-640		16				1 568
Immobilisations financières	2 317	151	-655		16				1 828
Dépréciations des titres	-235			-5					-239
Dép créances ratt. et int. courus - courant	-4								-4
Dép. immobilisations financières	-239			-5					-244
Total valeur nette	2 078	151	-655	-5	16				1 585

Les titres non consolidés s'analyse comme suit : Astek Madrid (55 K€), Astek Mexique (3 K€), BAG SAS (5 K€) et Astek Vietnam (135 K€) qui sont des filiales actuellement en sommeil ; et les titres de la filiale Astek Phi 2 (ex. ADALOG) pour 42 K€ qui est en cours de liquidation.

Ces titres sont dépréciés à 100%.

4.5 Créances (K€)

L'analyse des créances se présente comme suit :

	2016.12	2015.12
Clients et comptes rattachés	44 462	46 207
Factures à établir	4 937	
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	12	5
Total Clients et comptes rattachés	49 412	46 212
Créances sur personnel & org. sociaux	47	124
Créances fiscales - hors IS - courant	2 303	2 993
Comptes courants Groupe actif - courant	10 424	7 032
Autres créances - courant	1 219	3 441
Total Autres créances	13 993	13 590
Dép. Clients et comptes rattachés	-456	- 732
Dép. comptes courants	-2 902	- 2 902
Total Clients et comptes rattachés	-3 358	- 3 634
Total Clients et autres débiteurs	60 047	56 168
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	10 873	18 103
Créances d'impôts	10 873	18 103
Autres actifs courants	1 018	178
Autres actifs courants	1 018	178

Les créances clients « France » ont été cédées à des tiers, dans le cadre de conventions de cession de créances, conclues avec un organisme d'affacturage.

Au 31 décembre 2016, le solde des créances cédées et non réglées s'élève à 27 261 K€ (cf. §2.5 – Contrat d'affacturage).

Hormis les créances d'impôts, il s'agit de créances court terme à moins d'un an. La ventilation des créances d'impôts par échéance est la suivante :

	2016.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	10 873	2 581	2 778	2 551	1 729	1 234

4.6 Emprunts et dettes financières et ventilation par échéance (K€)

	2016.12	2015.12	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Emprunts contrats de location financements	-	337					
Emprunts auprès des établissements financiers	1 233	-	1 233				
Intérêts courus sur emprunts	132	-	132				
Concours bancaires	684	526	684				
Autres dettes financières		1 407					
Dettes Financières	2 049	2 270	2 049				

4.7 Autres dettes (K€)

	2016.12	2015.12
Dettes fournisseurs	7 168	11 203
Factures non parvenues	2 604	
Total dettes et comptes rattachés	9 772	11 203
Dettes sociales - courant	21 023	26 789
Dettes provisionnées Participation des salariés	871	491
Dettes fiscales (hors IS) - courant	12 356	14 586
Dividendes à payer	91	96
Factor (*)	18 251	20 639
Autres dettes - courant	1 332	867
Total autres dettes	53 924	63 468
Total Fournisseurs et autres débiteurs	63 696	74 671
Clients avances et acomptes reçus	57	98
Autres passifs courants	5	175
Total des autres passifs courants	62	273

Il s'agit de dettes court terme dont l'échéance est à moins d'un an.

(*) La dette factor nette s'élève à 18,3 M€ au 31 décembre 2016 contre 17,7 M€ au 31 décembre 2015 (20,6 M€ présenté en autres dettes et 2,9 M€ présenté à l'actif en autres créances courantes).

4.8 Provision pour risques et charges (K€)

	2015.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	2016.12
Provisions pour litiges - non courant	26 985	4 853	-2 770						29 068
Total Provisions pour risques	26 985	4 853	-2 770						29 068
Provisions pour pensions et retraites - non courant	726	1	-54		4			631	1 493
Total Provisions pour charges	726	1	-54		4			631	1 493

Les provisions pour litiges s'analysent comme suit :

- ⊗ Litiges prud'hommaux : 5 993 K€
- ⊗ Litiges sociaux et fiscaux : 19 609 K€
- ⊗ Autres : 3 466 K€

4.9 Impôts différés (K€)

	2015.12	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	2016.12
Impôts différés - actif	751 188	88 051	- 287	- 15 839	272 295	1 095 409
Impôts différés - passif						
Solde net d'impôt différé	751 188	88 051	- 287	- 15 839	272 295	1 095 409
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	- 595 105	88 051	- 287	- 15 839	-	- 523 180
ID / Retraitements fiscaux et d'harm. - Manuel	1 271 478	-	-	-	-	1 271 478
ID / Annulation provisions réglementées	- 167 233	-	-	-	-	- 167 233
ID / Retraitement des engagements de retraite	242 049	-	-	- 0	272 295	514 345
Solde net d'impôt différé par Nature	751 188	88 051	- 287	- 15 839	272 295	1 095 409

5. DETAIL DES COMPTES DU RESULTAT

5.1 Charges de personnel (K€)

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

	2016.12	2015.12
Rémunérations du personnel	-85 267	-82 854
Charges de sécurité soc. et de prévoy.(*)	-32 348	-32 371
Autres charges de personnel	-2 701	-2 719
Participation des salariés	-871	-491
Dot./Prov. engagements de retraite	-1	-212
Rep./Prov. engagements de retraite	54	40
TOTAL des charges de Personnel	-121 134	-118 607

(*) Il a été comptabilisé en déduction des charges sociales un produit relatif à l'application du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 3 118K€. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

5.2 Les charges externes (K€)

L'analyse des charges par nature est la suivante :

	2016.12	2015.12
Achats consommés	-384	-496
Sous-traitance générale	-19 689	-13 149
Locations et charges locatives	-3 844	-3 907
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 950	-1 311
Déplacements, missions	-3 773	-3 162
Publicités	-511	-239
Frais postaux	-651	-746
Entretiens et réparations	-714	-461
Primes d'assurance	-168	-159
Services bancaires	-544	-483
Autres charges externes	-672	-330
TOTAL des charges externes	-32 901	-24 444

5.3 Les autres produits et charges d'exploitations (K€)

	2016.12	2015.12
Crédit d'impôt recherche	1 805	1 759
Conseil de surveillance	-608	-608
Autres charges	-171	232
Rep./dép. des créances (actif circulant)	747	1 081
Rep./provisions d'exploitation	1 402	2 965
TOTAL des autres produits et charges d'exploitation	3 176	5 429

5.4 Les autres produits et charges opérationnels (K€)

	2016.12	2015.12
Dépréciation Goodwill	0	0
Résultat exceptionnel	-2 690	-3 211
TOTAL des autres produits et charges opérationnels	-2 690	-3 211

5.5 Résultat financier (K€)

	2016.12	2015.12
Coût de l'endettement financier	-37	-154
Gains de change	557	75
Pertes de change	-506	-158
Autres produits et charges financières	346	-20
Résultat Financier	360	-257

5.6 Impôts (K€)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2016.12	2015.12
Résultat net	8 696	5 807
Charges d'impôts	-459	-753
RESULTAT AVANT IMPOT	9 155	6 560
Charges d'impôt théorique	-3 052	-2 187
Charge d'impôt consolidée	-459	-753
Crédit d'impôt : CIR & CICE	-1 641	-1 672
Redressement fiscaux	-419	398
Filiales étrangères	-392	625
Déficits nets utilisés sur les filiales	-249	
Autres	-108	-785
TOTAL	-3 052	-2 187

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1 Gestion des risques financiers

⦿ Risque de change

Le Groupe estime ne pas être confronté au risque de change de manière significative.

⦿ Risque de taux

Le Groupe estime ne pas être significativement exposé au risque des taux d'intérêts.

⦿ Risque de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité du fait notamment d'un endettement très limité.

⦿ Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (Sicav monétaires), la société n'est pas confrontée aux risques actions.

6.2 Rémunération des dirigeants

Rémunérations versées à l'ensemble des dirigeants du Groupe (en K€)

	2016.12	2015.12
Rémunérations fixes	419	871

6.3 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations entre le groupe et les actionnaires (ou représentants). Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernées par la norme IAS 24.

Il n'y aucune partie liée identifiée.

6.4 Engagements hors bilan

Aucun engagement hors bilan.

6.5 Effectif moyen

	2016.12
Cadres	2 364
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	44
Stagiaire	2
Dirigeant	3
Sous-traitants	63
Total Effectif	2 478

6.6 Evènements post clôture

Néant.